

Bureau du 20 mars 2006

Décision n° B-2006-4072

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 45, avenue Roger Salengro et appartenant à la SA HLM Sud-est**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 9 mars 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, en vue de la réalisation des travaux nécessaires à l'élargissement de l'avenue Roger Salengro à Villeurbanne, une parcelle de terrain nu d'une superficie totale de 250 mètres carrés environ, cadastrée sous le numéro 79 de la section BH et appartenant à la SA HLM Sud-est.

Par courrier en date du 13 février 2006, la SA HLM Sud-est céderait le bien en cause, libre de toute location ou occupation, à titre gratuit, conformément aux dispositions du permis de construire n° 692660003 en date du 18 septembre 2000 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0239 le 23 septembre 2002 pour 660 072 €. Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre, en dépenses : compte 211 200 - fonction 822,

- en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2006.

3° - Le montant à payer en 2006 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822, à hauteur de 1 189 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,